



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **20**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : FOURRIERE AUTOMOBILE : LANCEMENT
 PROCEDURE SIMPLIFIEE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA (Brouilla) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte-Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - ALBERT (Trouillas) - PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 J.L.PUJOL (Fourques) à M.PIMENTEL
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE
 R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ
 R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE
 J.AMOUROUX (Tresserre) à J.C.PERALBA
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

Madame Ghislaine FLACHAIRE est élue secrétaire de séance.

FOURRIERE AUTOMOBILE – PROCEDURE SIMPLIFIEE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Président **RAPPELLE** que par délibération n°46/2011 en date 15 Juin 2011, le Conseil Communautaire a lancé une procédure simplifiée de délégation de service public d'une fourrière automobile consistant à l'enlèvement, le déplacement, la garde, voire l'élimination des véhicules de tous tonnages en infraction avec le code de la route sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Aspres,

RAPPELLE que cette délégation a fait l'objet d'une convention prenant fin le 31/05/2016.

INDIQUE que le Conseil doit se prononcer sur le principe d'une gestion par délégation de service public, relevant du code général des collectivités territoriales. Il est proposé de maintenir les modalités de consultation et de renouvellement de contrat antérieures, soit : contrat de 3 ans renouvelable 2 fois par période de 1 an.

PRECISE QUE les montants des prestations n'excédant pas 68000€HT/an, il est proposé de recourir à une procédure simplifiée de DSP, réduisant les délais et simplifiant la procédure de consultation.

PROPOSE de valider le lancement de la nouvelle délégation dans les mêmes termes, afin d'assurer la continuité du service dès désignation du nouveau prestataire.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de valider le lancement de la procédure simplifiée de délégation de service public simplifiée relative à la prise en charge d'une fourrière automobile sur le territoire intercommunal,

ACCEPTÉ les termes de la consultation tels que précisés, tant sur les missions définies que les délais du contrat à intervenir,

AUTORISE son Président à signer le contrat à intervenir avec le prestataire, et toutes pièces relatives à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ainsi FAIT et DÉLIBÉRÉ à THORDES le 03 Juin 2016 en séance publique.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Le Président,

René OLIVE